

# *Le sous-comité sur les femmes et la loi sur les Indiens: douze jours mémorables*

*Barbara Plant Reynolds*



**Le président du comité, M. Jack Burghardt, le député Ray Chénier et Mme Marlyn Kane de l'Association des femmes autochtones du Canada (Hayleestees)**

**L**e 4 août 1982, la Chambre des communes chargea le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien d'étudier les dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui traitaient de l'appartenance aux bandes et du statut d'Indien, en vue de recommander des façons de modifier la Loi pour en éliminer les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. L'exemple le plus frappant est évidemment l'article qui

*Mme Barbara Plant Reynolds est sociologue à la Division des Affaires politiques et sociales du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Elle agissait à titre de coordinatrice des recherches auprès du Sous-comité sur la femme indienne et la Loi sur les Indiens.*

prévoit le retrait de tous les avantages et droits assurés par la *Loi sur les Indiens*, à une femme qui épouse un non-Indien. Au même moment, le Comité permanent reçut un ordre de renvoi le chargeant d'étudier l'autonomie administrative des Indiens. Cette deuxième étude ne pouvait être entamée qu'une fois la première terminée. Certains membres du comité estimèrent que les questions d'appartenance aux bandes et de statut d'Indien ne pouvaient être dissociées du sujet général de l'autonomie administrative. Ils insistèrent donc pour présenter un rapport bref et concis sur le premier sujet avant d'entamer la deuxième étude. Le sous-comité sur les femmes et la Loi sur les Indiens avait reçu l'ordre de

remettre son rapport le 20 septembre 1982. Pendant douze jours, soit du 8 au 20 septembre, le sous-comité entendit 27 délégations formées de 44 témoins et rédigea un rapport de 45 pages qui recommandait l'abrogation des dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui étaient discriminatoires à l'égard des Indiennes.

Durant cette période mouvementée, intense, excitante et peut-être même historique, j'ai tenu un compte rendu quotidien des événements, et c'est ce journal que je vous livre ici.

### **Mercredi 8 septembre 1982**

La première réunion a eu lieu ce matin, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest. Alors que nous prenions place autour de la table, j'ai remarqué que la pièce se remplissait très vite. Bientôt, il n'y eut plus que des places debout. J'ai jeté un coup d'oeil autour de moi, me demandant combien de ces personnes avaient déjà assisté à des réunions semblables en vue d'apporter des changements à la *Loi sur les Indiens*. Ces gens nous considéraient-ils comme un autre comité dont le rapport sera tout simplement relégué aux oubliettes? J'espère que cette fois-ci, ce sera différent. On se sent toujours très optimiste lorsqu'un comité siège pour la première fois.

Le sous-comité est présidé par Jack Burghardt (libéral — London-Ouest). Les autres membres du parti libéral sont: Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier), J. Raymond Chénier (Timmins-Chapleau) et Ursula Appolloni (York-Weston Sud). Trois députés se partagent les deux places accordées au parti progressiste-conservateur: il s'agit de Stan Schellenberger (Wetaskiwan), Frank Oberle (Prince George — Peace River), et Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin). Jim Manly (Cowichan — Malahat-Les-Iles) est le seul membre du Nouveau parti démocratique. Le sous-comité a également invité trois représentants d'associations indiennes à participer aux audiences, soit Robert Jamieson de l'Assemblée des Premières nations, Gary Gould du Conseil des autochtones du Canada et Marlyn Kane, de l'Association des femmes autochtones du Canada. Il est rare de voir des personnes de l'extérieur siéger aux côtés de députés. Je me demande comment cela va marcher.

En décidant d'inviter ces représentants, le sous-comité a voulu démontrer qu'il ne cherchait pas à tenir à l'écart les personnes mêmes visées par son enquête. Il a voulu faire preuve de bonne foi en invitant les personnes les plus concernées à prendre part au processus décisionnel. Parallèlement, le comité voulait profiter de l'expérience et des connaissances des trois associations pour organiser ses audiences, choisir et interroger les témoins, et enfin rédiger son rapport. Il pourrait ainsi mieux comprendre la façon de penser des personnes directement intéressées par l'étude. Du même coup, cette participation permettrait aux associations d'évaluer les points forts et les faiblesses du système parlementaire.

Les membres invités ont pleinement participé aux délibérations. Aucune place spéciale ne leur avait été attribuée; ils étaient donc libres de s'asseoir de n'importe quel côté de la table. Pour ce qui est de l'interrogation des témoins, ils ont eu le droit de poser autant de questions que les députés. Chacun indiquait au président à quel moment il ou elle désirait interroger le témoin; ils n'avaient donc pas besoin d'attendre que tous les députés aient terminé puisqu'ils pouvaient demander à être inscrits sur la liste à n'importe quel moment. En outre, ils pouvaient poser des questions supplémentaires à n'importe quel moment.

Lors de la première audience, le ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, M. John Munro, a clairement fait savoir qu'il n'était pas du tout d'accord avec l'idée d'étudier cette question dans un délai aussi court. La tension a

monté au fur et à mesure que divers députés et membres invités ont fait connaître leur position. Le président a dû faire preuve d'une très grande diplomatie pour calmer un peu les esprits.

Nous avons attendu une demi-heure avant que le premier témoin paraisse devant le comité, cet après-midi. Je me suis rendu compte que le chef David Ahenekeew, de l'Assemblée des Premières nations, avait changé certaines parties de son exposé après avoir entendu les remarques du ministre, ce matin.

À la fin de la réunion, j'ai passé un moment avec l'équipe de recherche. Cette dernière, à l'instar du comité, est formée de représentants des trois associations autochtones. Gerry Gambill, de l'Assemblée des Premières nations, Alan Semple, du Conseil des Autochtones du Canada et Sandra Isaac, de l'Association des femmes autochtones du Canada, travaillent de concert avec Kate Dunkley, une collègue de la Bibliothèque du Parlement, et moi-même. Les membres de l'équipe de recherche ont été chargés de se consulter à toutes les étapes des délibérations pour s'assurer que l'on avait bien exprimé le point de vue des associations autochtones. Kate et moi-même leur avons donné un petit cours sur le genre de recherches utiles à un comité parlementaire. Notre tâche ne consiste pas à préparer des analyses sur divers sujets, mais plutôt à rédiger des résumés de mémoires et à colliger les témoignages. Nos collègues ont été surpris d'apprendre que le comité se devait, entre autres, de fournir de la documentation bilingue. Outre les recherches qu'ils doivent faire pour le sous-comité, les attachés de recherche doivent également aider leur association respective à rédiger des exposés et à préparer des questions pour leur représentant auprès du comité.

Le comité permanent avait bien précisé que les chercheurs devaient être choisis en consultation avec les associations autochtones. En tant que coordonnatrice des recherches, j'ai la tâche délicate de m'assurer que tous ont accès aux renseignements fournis et que ces derniers sont présentés de façon objective. J'espère que Kate et moi-même pourrions gagner la confiance des groupes autochtones.

### **Jeudi 9 septembre 1982**

Ce matin, le sous-comité a entendu le témoignage du commissaire de la Commission canadienne des droits de la personne, qui a déclaré que la *Loi sur les Indiens* n'était pas assujettie aux dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. M. Gordon Fairweather a rappelé aux membres qu'il était déjà venu dans cette même pièce, il y a plusieurs années, du temps où il était député, pour déterminer si la *Loi sur les Indiens* serait exclue de la protection qu'offrait le projet de loi proposé. Il a, par la suite, invité les membres du sous-comité à faire disparaître la discrimination à l'égard des Indiennes.

L'après-midi, le sous-comité a entendu le témoignage de l'Association des femmes autochtones du Canada. Pendant l'exposé, j'ai scruté le visage des Indiennes qui se trouvaient dans la pièce et qui attendaient toutes impatiemment la fin de toute discrimination. Quelques applaudissements se sont fait entendre à quelques reprises au cours de cette séance dans l'ensemble très tendue. Marion Sheldon, une jeune Indienne qui a choisi de vivre en union libre pour ne pas perdre son statut, a posé une question poignante: «Que dire à ma fille lorsqu'elle me demandera: Maman, qui es-tu, es-tu Indienne?»

Ernie Benedict, un ancien de la réserve de St-Regis, nous a fait l'historique du peuple indien. Nous nous sommes levés lorsqu'il a prié en Mohawk. Son témoignage était bien différent de celui de M. Fairweather. Il a déclaré: «... c'est une bonne journée pour discuter de ces questions. Le Créateur a retiré la couverture qui

voilà le soleil et nous pouvons maintenant voir clairement que les éléments, les forces et les créatures de la nature exécutent les fonctions que leur a attribuées le Créateur. Seule la société des êtres humains doit constamment faire des efforts pour se rapprocher afin, non seulement d'être en paix les uns avec les autres, mais également avec les forces naturelles de la création.»

La réunion s'est terminée avec le témoignage du professeur Donald Fleming qui représentait Sandra Lovelace, une Indienne qui a perdu son statut lorsqu'elle a épousé un non-Indien. Mme Lovelace a porté plainte devant le Comité des droits de la personne des Nations unies.

À la fin de la journée, j'étais épuisée d'avoir entendu tant de témoignages. Nous avons eu droit à des commentaires savants sur les droits de la personne, ainsi qu'à des témoignages populaires émouvants. Comment organiser ces divers témoignages pour en faire un rapport? Et pourtant, je commence à comprendre la situation. Après deux jours seulement de témoignages, les principales sources de tension deviennent de plus en plus évidentes. Nous devons trancher entre le droit collectif et le droit de la personne, situation que compliquent des problèmes historiques et sociologiques, ainsi que des conventions internationales.

#### **Vendredi 10 septembre 1982**

Les comités ne se réunissent habituellement pas le vendredi, mais comme le temps presse, le nôtre a entendu aujourd'hui le témoignage du Conseil national des autochtones du Canada. Celui-ci représente les personnes qui ont été exclues des dispositions de la *Loi sur les Indiens*, un grand nombre à cause de ses articles discriminatoires. Mme Donna Tyndell, des Nations autochtones unies, était très émue en nous racontant son histoire. J'ai été profondément touchée lorsqu'elle a parlé du prochain potlatch de sa mère, le quatrième et dernier, et de son désir d'être enterrée dans sa réserve. J'ai commencé à me rendre compte de tout ce qui est en jeu pour certaines des femmes présentes. Les diverses associations autochtones et métisses ont bien des fois évoqué la définition des droits ancestraux et la prochaine conférence constitutionnelle sur la question. Il est parfois difficile de ne pas établir un lien entre notre étude et les vastes ramifications de cette conférence.

À la fin de la séance, l'équipe de recherche avait du pain sur la planche étant donné que les «bleus» ou copies préliminaires du compte rendu textuel étaient arrivés. En raison du peu de temps accordé, nous devons travailler à partir de ce volumineux compte rendu plutôt que d'attendre l'impeccable publication imprimée des délibérations. Nous nous sommes fixé un programme pour la fin de semaine. Kate et moi allons résumer les témoignages et compiler les mémoires. Je suis rentrée chez moi pour regarder un film à la télévision car je savais que ce serait probablement le dernier d'ici un certain temps.

#### **Samedi 11 septembre 1982**

Aujourd'hui, je suis allée au bureau où j'ai commencé à résumer les témoignages et les mémoires. Le sous-comité a décidé de clore ses audiences publiques mardi et il veut avoir un résumé à sa disposition mercredi matin pour pouvoir commencer à rédiger son rapport. Le temps est précieux et il faut que j'abatte le plus de travail possible pendant la fin de semaine. La rédaction d'un premier résumé exige toujours beaucoup de temps parce qu'il faut délimiter les principaux points. Il est plus difficile de travailler à partir des bleus, mais il était impossible de procéder autrement dans les circonstances. Kate, ma collègue de la Bibliothèque, est venue passer cette journée de samedi au bureau.

#### **Dimanche 12 septembre 1982**

Je ne suis pas allée au bureau aujourd'hui. Il faisait beau et chaud; je me suis installée sur mon balcon où j'ai lu et résumé d'autres mémoires. Comme je n'avais pas les «bleus» de la réunion de vendredi, j'ai dû me fier aux exposés écrits et à mes notes. Je me suis détendue au soleil, mais je savais bien que c'était le calme avant la tempête. Je me demande ce qui arrivera mardi, dernière journée d'audiences. Je sais que le président a reçu des télégrammes de nombreux groupes qui demandent tous à venir témoigner. Tout est si calme maintenant, mais je m'attends à ce qu'il en soit tout autrement cette semaine.

#### **Lundi 13 septembre 1982**

Les secrétaires de la Bibliothèque ont dû être ravies ce matin lorsque nous leur avons remis tous les documents que nous avons rédigés pendant la fin de semaine. Denise m'a regardée, voulant dire: «Pendant combien de temps as-tu travaillé?» Mais je sais que tout sera prêt à temps. Elle a déjà commencé à mettre les documents dans des classeurs pour mercredi.

Aucune réunion n'était prévue avant 16 heures. J'ai profité de ce «temps libre» pour m'occuper des messages téléphoniques qui s'étaient empilés sur mon bureau. Il est difficile de rappeler les gens lorsqu'on est en réunion de 9 heures du matin à 6 heures le soir. J'avais demandé au service de dépouillement de la presse de la Bibliothèque de rassembler les coupures de journaux sur le sous-comité et comme il me les avait fait parvenir, je les ai rassemblées pour les députés. Les membres du comité ont été heureux de voir que la presse parlait beaucoup d'eux. Des journalistes autochtones avaient assisté à toutes les réunions. Pendant la fin de semaine, il y a également eu quelques émissions radiophoniques spéciales sur les travaux du sous-comité.

Les Inuits sont explicitement exclus des dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Néanmoins, nous avons entendu aujourd'hui le témoignage d'une femme inuite qui a épousé un *qualunnat* ou non-Inuit. Par l'entremise d'un interprète, elle nous a dit que certaines de ses factures médicales n'avaient pas été acquittées parce que la *Loi sur les Indiens* avait servi de guide administratif à la prestation de ce service. Il avait fallu plusieurs plaintes pour qu'on cessât d'agir de la sorte.

Pendant l'intersession, la cafétéria de la colline parlementaire ferme à 16 heures et il est difficile de trouver quelque chose à manger. Je me suis rendu donc dans un restaurant des environs où j'ai aperçu des témoins de la délégation inuite. Nous avons échangé des regards et ils ont souri lorsqu'ils ont vu que je rédigeais un résumé de leur mémoire en avalant mon sandwich. Quelques minutes plus tard, Kate est venue me retrouver; elle avait elle aussi en main des notes et des documents qu'elle se proposait de lire pendant le repas.

L'Organisation nationale pour la défense des droits des Indiennes, organisme ayant précisément pour objet l'élimination des articles discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*, a témoigné ce soir. Ses six représentantes nous ont dit qu'elles avaient fait un long voyage pour s'adresser au sous-comité. Elles étaient prêtes à siéger toute la nuit. Les membres du comité leur ont gentiment laissé entendre qu'un résumé de leurs longs mémoires suffirait, mais elles ont tenu à les lire, y compris un historique de vingt-deux pages sur la *Loi sur les Indiens*, pour s'assurer qu'ils figureraient au procès-verbal. Leur exposé a duré deux heures et quart! Pourtant, en dépit de la longueur de leur témoignage, on ne pouvait rester insensible à l'appel de ces femmes. Elles avaient travaillé si longtemps à la défense de leur cause qu'on ne pouvait s'empêcher d'admirer leur persévérance. J'ai été plus particulièrement



**Le député Jack Burghardt, Smokey Bruyère du Conseil des Autochtones du Canada et les greffiers François Prigent et Eugene Morawski (*Hayleesteets*)**

touchée par le témoignage de Mary Two-Axe Earley, représentante bien connue du mouvement des femmes autochtones: «Je veux être le porte-parole de leur désespoir. Je suis porteuse d'un message qui me hante: ouvrez-nous votre coeur, offrez-nous votre aide et votre force, car nous commençons à faiblir. Notre seul espoir est que les représentants parlementaires de notre remarquable société démocratique, érigée dans un climat de liberté et de justice et vouée à la réparation des injustices faites aux femmes canadiennes, entendent notre appel!»

Malgré l'heure tardive, les questions ont abondé. Lorsque la réunion s'est finalement terminée à 0h15, le président, le greffier, des membres invités et moi-même, nous sommes réunis pour dresser le publiques. Il avait été convenu que chaque association autochtone pourrait présenter un résumé de son témoignage. J'ai appris, toutefois, que deux d'entre elles avaient l'intention de profiter du temps qui leur serait accordé pour présenter des commentaires supplémentaires. Demain sera une journée très chargée étant donné que tous les témoignages doivent être résumés pour mercredi matin. Je suis rentrée chez moi et j'ai travaillé sur les documents de la soirée jusqu'à 3 heures du matin.

#### **Mardi 14 septembre 1982**

L'audience du matin a débuté à 9 heures, avec une certaine confusion quant à l'ordre de parution des témoins et au temps qui leur serait accordé. Les choses réglées, le professeur Douglas Sanders de l'Université de la Colombie-Britannique nous a fait un exposé savant sur les dispositions de la *Loi sur les Indiens* concernant le statut de membre. On nous a ensuite montré comment certaines bandes indiennes contournaient la loi. Le chef Bob Manuel, dont la bande ne raie pas le nom des femmes qui épousent des non-Indiens, a témoigné en compagnie de deux femmes voilées, désignées seulement sous le nom de Shuswap n° 1 et de Shuswap n° 2, pour préserver leur anonymat.

L'heure du déjeuner a paru bien courte étant donné que Kate et moi avons dû nous hâter de résumer les témoignages du matin en cinquante minutes. J'ai réussi à attraper une boîte de

poulet frit à la Kentucky en me rendant au bureau et ai offert à Kate de la partager avec moi. Tout en grignotant cette «maigre» pitance, nous avons réussi à tout terminer avant la séance de l'après-midi.



**Deux membres de la bande Shuswap avec leur chef, Bob Manuel de Colombie-Britannique (*Hayleesteets*)**

La nation dénée était le témoin suivant. Célestine Gillday nous a raconté comment elle avait perdu son statut en épousant un «bon Canadien» de London (Ontario). Nous avons souri parce que notre président représente une circonscription de London, mais j'ai senti la tristesse des membres du Comité lorsqu'elle nous a parlé de l'humiliation que lui avait fait ressentir la perte de son statut: «Je ne peux pas vous expliquer comment on se sent. C'est la dernière humiliation d'un être humain. Je ne sais pas le dire autrement. Le gouvernement du Canada me refusait le droit humain fondamental d'être ce que je suis. En ce qui me concerne, c'est ça le droit humain fondamental. J'ai été humiliée, gênée. Je n'ai rien dit à mon mari . . . parce que j'avais honte de ce que son gouvernement faisait. Son père s'est battu pendant la dernière guerre mondiale, et ils sont fiers d'être de bons Canadiens. Et j'étais fière d'être une Dénée. C'est seulement aux yeux du gouvernement du Canada que nous agissions mal.»

L'audience s'est terminée sur le témoignage de nombreux groupes affiliés aux organismes nationaux. Kate et moi nous sommes relayées aux audiences pour pouvoir faire le résumé des douze nouveaux mémoires présentés l'après-midi. Nous nous sommes également arrangées pour qu'une dactylo commence tôt demain matin de façon à tout terminer à 10 heures. Lorsque tous les documents ont été réunis, je suis allée m'offrir une tranche de rôti de boeuf . . . à l'heure où dînent les gens bien!

### **Mercredi 15 septembre 1982**

Je suis arrivée au bureau à 7h30 et y ai trouvé Jeanne en train de taper. Plusieurs autres employés travaillaient d'arrache-pied afin de terminer les classeurs pour 10 heures. On est souvent porté à oublier le rôle que jouent les employés de soutien dans un projet comme celui-là. Les membres du comité sont conscients de notre présence à Kate et à moi, parce que nous assistons aux séances chaque jour, mais nous avons derrière nous toute une équipe d'employés dévoués. Leur collaboration et leur volonté de tout terminer à temps m'ont impressionnée. Le dernier résumé était fini à dix heures moins dix tapantes. Nous avons respecté les délais.

Mais notre travail ne faisait que commencer. Il incombait maintenant au sous-comité d'imprimer une direction au rapport. Les délibérations de ce genre sont difficiles et il faut habituellement beaucoup de temps avant qu'un comité puisse régler son tir. Les membres ont discuté et discuté. Nous avons utilisé un tableau à feuilles mobiles pour indiquer les diverses positions exprimées. Comme il n'y a eu aucune pause, à 13h30, nous avons commandé des sandwiches. Petit à petit, les membres du sous-comité ont commencé à nous donner des directives relativement à certaines parties du rapport. À la fin de l'après-midi, il était évident que les membres du sous-comité n'avaient pas abordé tous les sujets qu'ils voulaient consigner dans le rapport. Ils avaient tout d'abord prévu de se rencontrer mercredi afin de discuter de la teneur du rapport et n'avaient fixé aucune séance le jeudi, pour permettre aux attachés de recherche de préparer une ébauche de rapport aux fins de discussions le vendredi. Le sous-comité doit malheureusement se réunir demain. Cela ne laisse pas beaucoup de temps.

Les membres de l'équipe de recherche se sont réunis afin d'esquisser les principaux éléments du rapport et de décider à qui serait confiée la rédaction des diverses parties. Pour satisfaire aux directives du sous-comité, nous devons nous consulter avant de lui soumettre un projet de rapport. Je commence à considérer ce travail comme une oeuvre collective. Le facteur temps étant vital, Kate et moi-même avons de nouveau mangé du poulet et poursuivi la rédaction de nos chapitres respectifs. Nous avons travaillé jusqu'à environ minuit.

### **Jeudi 16 septembre 1982**

Comme le sous-comité désire joindre un glossaire à son rapport, j'ai consacré une bonne partie de la matinée à rechercher la meilleure définition des droits individuels et collectifs. Comme il s'agit de termes clés, je voulais la meilleure définition possible. J'ai consulté mes collègues de la Division du droit et du gouvernement de la Bibliothèque du Parlement ainsi que ceux du Service de recherche de la Commission canadienne des droits de la personne. J'ai lu la décision sur les droits linguistiques rendue récemment par la Cour Suprême du Québec. J'ai finalement opté pour la définition utilisée dans le Rapport Pépin-Robarts sur l'unité canadienne.

À 14 heures, les membres du sous-comité se sont réunis afin de mettre au point les derniers détails du projet de rapport. Au cours des quatre heures qui ont suivi, les directives ont fusé de toutes parts. À 18 heures, les membres du comité nous ont tout laissé entre les mains en nous demandant de bien vouloir préparer une ébauche pour 9 heures le lendemain matin.

C'est alors que l'attaché de recherche d'une des organisations d'autochtones s'est retiré estimant que son organisation n'approuverait pas la tendance du rapport. Une autre attachée de recherche nous a fait savoir qu'elle ne pourrait travailler avec nous ce même soir pour des raisons familiales. Nous n'étions plus que trois: Gerry de l'Assemblée des Premières nations, Kate et moi-même. Accompagnés du greffier du comité, François, nous nous sommes rendus à la Direction des comités pour rédiger le projet de rapport. Nous en avons déjà ébauché certaines parties, mais il nous fallait en discuter ensemble.

Le personnel de soutien a été merveilleux. Deux dactylos ainsi qu'un préposé à la photocopie avaient accepté de travailler toute la nuit. François s'est occupé de nous ravitailler en tasses de café. Lorsque les boîtes de poulet maintenant devenues familières sont arrivées pour le dîner, Kate et moi-même avons été prises de fou rire. Plus la nuit avançait, plus on appréciait les tasses de café et les beignets.

Nous avons déjà la trame du rapport, mais il nous fallait l'étoffer de courtes observations ainsi que de citations tirées des séances et des mémoires. Nos résumés des témoignages se sont révélés une aide précieuse pour retrouver les renseignements et les citations. Malgré l'heure avancée, j'ai été surprise de ne ressentir aucune fatigue — j'ai l'impression qu'on dispose d'une réserve d'énergie dans des situations comme celle-là. Nous n'avons pas cessé d'écrire et d'écrire et les dactylos de taper et de taper. À trois heures, tout était fini.

### **Vendredi 17 septembre 1982**

Vous ne le croirez peut-être pas, mais les membres du sous-comité ont applaudi lorsque nous leur avons remis à 9 heures ce matin une ébauche de rapport de 60 pages. Nul besoin de dire qu'il leur fallait le temps de le lire et la séance a donc été levée durant deux heures. Comme j'avais dormi jusqu'à la toute dernière minute, j'en ai profité pour aller prendre mon petit déjeuner.

La séance a repris à 11 heures par l'étude du projet de rapport. J'ai été heureuse de voir que les membres du sous-comité en ont approuvé une bonne partie. Les organisations d'autochtones ont également estimé que leur point de vue y était fidèlement exposé. On s'est fait livrer une fois de plus le déjeuner sur place pour pouvoir consacrer tout notre temps à la tâche qu'on nous avait confiée. C'est dans la gaieté que nous avons fêté l'anniversaire du président en lui présentant une brioche à la cannelle surmontée d'une bougie.

Toutes nos pensées étaient centrées sur le projet de rapport. C'est à un rythme régulier que nous sommes passés du préambule à la perspective historique et aux principaux thèmes des témoignages. Nous avons ensuite procédé à l'analyse des divers articles de la *Loi sur les Indiens*. Là, les membres du sous-comité n'ont pu s'entendre et plusieurs options ont été proposées. La vitesse de croisière baissa considérablement et c'est au ralenti que les discussions se sont poursuivies. Divers points de vue étaient exprimés avec vigueur. J'avais toujours sur moi, depuis le début des audiences, des bonbons à la menthe que j'utilisais pour soigner un léger mal de gorge; de temps à autre, j'en offrais aux membres du comité surtout lorsque les séances s'éternisaient. J'ai vite découvert que ces bonbons étaient très populaires et servaient à détendre l'atmosphère. Que de bonbons il a fallu aujourd'hui!

Il fut enfin convenu que le personnel rédigerait plusieurs recommandations qui préciseraient les différentes options. Les membres du sous-comité prendraient une décision lundi. Comme on pouvait s'attendre à une autre semaine chargée, j'ai donc décidé de rentrer tôt à la maison et de prendre un repos bien mérité. J'étais au lit avant 20 heures. Incroyable, mais vrai!

#### **Samedi 18 septembre 1982**

On se serait presque cru à un pique-nique lorsqu'on s'est réuni une fois de plus à la Direction des comités. Nous étions six: Gerry, François, nos secrétaires Lynn et Sharon, Kate et moi-même. Sachant que nous nous attelions à une longue séance de rédaction, nous avons fait provision de thé, de café et de nourriture. Notre garde-manger comportait des petits pains et du fromage à la crème, des fruits, des cacahuètes, des biscuits, des tablettes de chocolat et des sandwiches. Nous avons vraiment travaillé sous le signe de la camaraderie. On avait une tâche commune et on allait la mener à bonne fin en nous serrant les coudes. Lorsqu'il faut travailler sous pression, les rapports personnels font toute la différence.

Notre merveilleux personnel de soutien a magnifiquement contribué à maintenir une bonne ambiance. Les mots me manquent pour louer leur travail, surtout celui des deux secrétaires. En outre, grâce à la généreuse offre de François, j'ai été libérée de la fastidieuse tâche de relire les épreuves.

C'est en résumant les articles sur un tableau géant que nous nous sommes attelés à la tâche finale. Au fur et à mesure que nous en avons fini avec un article, nous le biffions triomphalement sur le tableau. Non seulement cela nous permettait de nous rendre compte des progrès accomplis, mais la seule vue du tableau semblait nous stimuler. Alan, du Conseil des autochtones du Canada, est venu se joindre à nous aujourd'hui, son association ayant décidé que sa position ne serait pas compromise par sa participation aux travaux de l'équipe de recherche.

Tout en dévorant des tablettes de chocolat et des petits pains, nous biffions lentement les articles inscrits sur notre tableau. À une heure le lendemain matin, nous avons tout terminé sauf l'analyse des divers articles de la *Loi sur les Indiens*. Quelle journée bien remplie!

#### **Dimanche 19 septembre 1982**

La traduction fait partie intégrante du processus parlementaire à Ottawa et je suis toujours étonnée des courts délais que l'on accorde aux traducteurs et encore plus de leur habileté à les respecter. Trois traducteurs se sont présentés à 9 heures pour commencer la traduction de notre document. Comme il n'y aura aucun temps mort entre la rencontre du sous-comité et la présentation du rapport au comité permanent, le rapport doit être prêt simultanément dans les deux langues officielles.

J'espère que les membres du sous-comité n'y apporteront pas trop de modifications. Nous avons décidé de présenter toute la documentation à l'appui de chaque option dans le rapport principal et de placer les recommandations se rapportant aux diverses options dans de petites boîtes étiquetées A, B, C ou D. Lorsque les membres du sous-comité auront choisi une option, nous l'intégrerons au rapport. Les traducteurs devront traduire toutes les options, y compris celles qui seront abandonnées, mais c'est la seule façon de s'assurer que tout sera prêt dans le délai prescrit.

La majeure partie de la journée a été consacrée à l'analyse de divers articles de la *Loi sur les Indiens*. Au cours de l'étude des dispositions discriminatoires, j'étais très contente de pouvoir compter sur Kate qui est avocate. C'est une tâche complexe que de proposer des modifications. Celles apportées à un paragraphe en entraînent immédiatement d'autres. Il ne suffit pas de recommander la suppression des dispositions discriminatoires, il faut songer à ce qu'il adviendra des personnes qui ont souffert pendant des années de cette discrimination. Vendredi, les membres du sous-comité avaient éprouvé des difficultés à décider qui devrait recouvrer son statut d'Indien et être réintégré aux bandes. Il avait donc proposé trois options. Nous avons consacré six heures à l'étude de ces options et sommes finalement parvenus à vingt possibilités différentes!

Vers 20h30, le texte définitif était prêt. Quelle victoire lorsque nous avons rayé la dernière rubrique sur notre tableau.

#### **Lundi 20 septembre 1982**

Nous avons vécu sous la menace du 20 septembre et voilà qu'il était finalement arrivé. À 11 heures les membres du sous-comité se sont réunis pour lire les 60 pages roses du texte final. Pour bien différencier les diverses versions, nous avons utilisé du papier de diverses couleurs: papier jaune pour la première ébauche, papier rose pour la deuxième et papier blanc pour la version finale. Un de mes amis m'avait dit qu'il était préférable d'utiliser du papier rose et du papier jaune pour retenir l'attention des gens plutôt que du papier bleu et du papier vert qui ont tendance à être des couleurs trop reposantes. Ce matin, il fallait que tout le monde soit bien éveillé!

La partie descriptive du rapport fut facilement acceptée; mais on continua à buter sur les modifications proposées à la *Loi sur les Indiens*.

L'heure du déjeuner nous a procuré, une fois de plus, une heureuse détente avant de nous réatteler à l'étude du texte des recommandations. Les points de vue et les positions ont été nettement exprimés. Après des tentatives d'en arriver à un consensus, il est clairement apparu que seul un vote permettrait de sortir de l'impasse. Comme certains membres du sous-comité manquaient à l'appel, le président a ordonné une courte pause. J'en ai profité pour rédiger les recommandations proposées et pour apporter les quelques modifications correspondantes à l'original. Comme le sous-comité devait terminer son travail et présenter une copie définitive de son rapport au comité permanent avant 16 heures, chaque minute comptait. Dès que la séance serait levée, un message se précipiterait au service d'impression avec l'original.

Quelques minutes plus tard, la séance reprit et le vote eut lieu. Soudain, tout était terminé et le rapport était accepté. Les membres du sous-comité recommandaient de retirer de la *Loi sur les Indiens* toute discrimination fondée sur le sexe. Ils recommandaient enfin que le Parlement vote les crédits qui permettraient d'offrir les services et les programmes actuellement à la disposition



**M. Jim Manly, député, en compagnie de Gerry Gambill, attaché de recherche pour l'Assemblée des Premières nations (Hayleestees)**

des Indiens inscrits, ainsi que d'autres ressources, au besoin, pour les personnes qui seraient rétablies dans leurs droits.

Après le vote, les membres du sous-comité se sont rapidement levés et se sont mis à bavarder entre eux. J'ai alors apporté les corrections de dernière minute à l'original. Un messenger se tenait prêt à livrer rapidement notre précieux texte à la photocopie. Notre planification initiale avait porté fruit. À l'aide de ciseaux, j'ai simplement découpé les options qui n'avaient pas été retenues. À 16h15 le rapport était terminé!

Nous sommes littéralement passés d'une réunion à l'autre. Les autres membres du comité permanent nous attendaient déjà lorsque les députés, les membres invités et le personnel ont pénétré dans la salle du comité. Nous avons alors eu droit aux poignées de main et aux félicitations pour avoir réussi à terminer aussi rapidement un rapport d'une telle importance. Le président a ouvert la séance et, quelques minutes plus tard, les copies toutes chaudes du rapport étaient livrées par le messenger. M. Burghardt a alors fait sa déclaration préliminaire et a cédé la parole à divers

membres du sous-comité ainsi qu'aux membres invités. Après une brève discussion, le comité permanent a accepté le rapport.

Tout était terminé — un rapport complet qui n'avait nécessité que douze jours au cours desquels on avait reçu vingt-sept délégations et entendu quarante-quatre témoins en seulement cinq jours d'audience. Je ne parvenais pas à décrire mes impressions. Après une période d'activité si intense, il m'était difficile de croire que, tout à coup, tout était terminé. Cela me semblait irréel.

Tout en rassemblant mes affaires — classeurs d'information, notes, documents et bonbons — je songeais à ce qui s'était passé au cours des derniers jours et j'ai revu le visage de certaines femmes indiennes qui avaient assisté aux séances publiques. Il y avait entre autres cette femme charmante, d'un certain âge, qui était assise dans les premiers rangs. Je n'ai jamais su comment elle s'appelait. Elle m'avait frappée par l'intensité de son expression et son attention soutenue pendant les questions. Je me demande ce qu'elle va penser du rapport.

*(traduit de l'anglais)*